

Ville de PHALSBOURG

COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt,
Le 20 Janvier à 20h00

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Dany KOCHER, Maire.

Présents :

Dany KOCHER, Odette GULLY, Francis DIETRICH, Josiane SCHNEIDER, Richard LAUCH, Jean-Pierre KLEIN, Jean-Marc SCHNEIDER, Rémy SCHNEIDER, Ekrem KILIC, Christiane LEHE, Alain PETTMANN, Bruno SCHNEIDER, Jérémy PHILLIPPS, Elsa AYDIN, Isabelle GUYENOT, Didier MASSON, Jean-Marc TRIACCA, Véronique MADELAINE, Denis SCHNEIDER.

Absents excusés :

Nadine MEUNIER qui donne procuration à Jean-Pierre KLEIN
Patrick VIALANEIX qui donne procuration à Ekrem KILIC
Claudie KAISER qui donne procuration à Richard LAUCH
Fabienne SCHAEFFER qui donne procuration à Dany KOCHER
Sandra PARISOT- BRULEY qui donne procuration à Didier MASSON
Jean-Louis MADELAINE qui donne procuration à Véronique MADELAINE

Absents :

Sandrine LOUIS
Audrey WILHELM

AFFAIRES GENERALES

2020-I-1 Secrétariat de séance du Conseil municipal

Vu l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Après délibération, nomme Josiane SCHNEIDER, Adjointe au Maire, comme secrétaire de séance du Conseil municipal

Adopté à l'unanimité

2020-I-2 Adoption du compte rendu de la séance du 20 décembre 2019

Le Conseil Municipal a été appelé à adopter le compte rendu de la séance du 20 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité

2020-I-3 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le rapport d'orientation budgétaire,

Le Conseil prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2020.

AFFAIRES FINANCIERES

Cession de l'ancien site DEPALOR

Monsieur le maire a présenté le dossier de reprise du site Depalor par l'entreprise VPH, SAS au capital de 100 000 € et la volonté de celle-ci de louer le site pour un bail dérogatoire de 3 ans.

Rappelant au passage qu'il bénéficie d'une délégation permanente pour le louage de choses, il sollicite cependant l'avis du conseil municipal qui est largement favorable à cette démarche.

Monsieur le maire signera donc un bail de 3 ans pour l'ensemble du site, aux conditions suivantes :

-gratuité la première année.

-loyer de 36 000 € payable à la fin de la deuxième année.

-loyer de 60 000 € payable à la fin de la troisième année.

Le preneur prenant les locaux dans leur état et prenant à sa charge l'ensemble des frais de maintenance et de réparation des bâtiments.

2020-I-4 Cession de l'ancien site DEPALOR (annexe 1A)

La ville a fait l'acquisition du site Depalor. La signature a été concrétisée devant notaire le 18 Décembre 2019.

Depuis deux ans, la Ville est en contact avec l'association d'Utilité publique ECTI, divers industriels de la filière bois, des investisseurs, l'Etat et la Région Grand-Est, pour créer sur ce site un pôle de mise en valeur de la filière bois dans le Grand-Est, et en particulier la construction de maisons et d'immeubles en bois. Fabrication de panneaux CLT, show room, vente et fabrication de produits connexes, laboratoires de recherche....

Le Site avec ensemble immobilier situé à PHALSBOURG (57370) Chemin des Dames, d'une superficie totale de 1294,54 ares comprend 6 bâtiments notamment composés de bureaux, d'ateliers de production, et de hangars de stockage, et cadastré ainsi qu'il suit :

Commune de PHALSBOURG, Moselle

Section 10 – Lieudit « BEI DEN EICHEN » n° 436 : 3,04 ares de sol,

Section 10 – Lieudit « BEI DEN EICHEN » n° 512/425 : 4,20 ares de sol,

Section 10 – Lieudit « BEI DEN EICHEN » n° 515/425 : 3,70 ares de sol,

Section 14 – Lieudit « NEUMATT » n°179 : 22,65 ares de sol,

Section 14 – Lieudit « CHEMIN DES DAMES » :

n°205/144 : 185,46 ares de sol,

n°206/144 : 378,04 ares de sol,

n°210/180 : 1,55 ares de sol,

n°212/171 : 0,10 are de sol,

n°214/172 : 0,80 are de sol,

n°216/146 : 13,18 ares de sol,

Section 14 – Lieudit « NEUMATT » n°224/146 : 3,88 ares de sol,

Section 14 – Lieudit « ZIEGELEI AM DEUTSCHEN TOR » n°235/196 : 85,38 ares de sol,

Section 14 – Lieudit « NEUMATT » :

n°236/217 : 47,74 ares de sol,

n°237/217 : 3,06 ares de sol,

n°238/225 : 13,18 ares de sol,

n°239/225 : 5,00 ares de sol,

Section 14 – Lieudit « ZIEGELEI AM DEUTSCHEN TOR » n°266/196 : 523,58 ares de sol,

Le Conseil municipal autoriser M. le maire à signer une promesse de vente de l'ancien site DEPALOR au locataire, la SAS VPH INDUSTRIES, à l'expiration du bail de 3 ans, aux conditions suivantes : prix d'achat par la Commune (650 000 €) majoré de l'ensemble des frais (dont la part départementale de la taxe foncière tant qu'elle existera), charges et intérêts, déduction faite des 96 000 € de loyers perçus pendant la durée du bail préalable ».

Adopté à la majorité

6 contres : Didier MASSON, Sandra PARISOT BRULEY (par procuration), Denis SCHNEIDER, Jean-Marc TRIACCA, Véronique MADELAINE, Jean-Louis MADELAINE (par procuration)

4 abstentions : Jean-Pierre KLEIN, Nadine MEUNIER (par procuration), Alain PETTMANN, Isabelle GUYENOT

En votant contre votre proposition nous ne sommes pas opposés à l'implantation de l'entreprise sur le site DEPALOR mais nous contestons les conditions et le prix du terrain fixé dans la promesse de vente.

2020-I-5 Cession de terrain au Groupe SOS EPHAD « Les Oliviers » (annexe 2)

Le groupe SOS, qui gère la maison de retraite l'EHPAD « des oliviers » à Phalsbourg, souhaite agrandir son établissement de 28 chambres. Il a pour cela obtenu les autorisations de l'ARS et du Conseil Départemental.

Il a pour cela besoin d'un terrain communal qui se trouve au Nord de son établissement actuel.

Suite à présentation de M. le maire et considérant qu'il s'agit d'un projet d'utilité publique qui profitera à la commune et aux personnes âgées de Phalsbourg et leurs familles, le conseil municipal donne mandat à M. le maire pour céder un morceau à détacher de la parcelle 98, d'une surface d'environ 1160 m², à l'euro symbolique.

Le destinataire sera le groupe SCI SOS SENIORS MOSELLE, 47 rue Haute Seille à 57000 Metz

Adopté à l'unanimité

2020-I-6 Indemnité de sinistre pour M. Richard LAUCH

En Juillet 2017, une chute de tuiles d'un bâtiment communal situé rue Foch, a endommagé le toit et l'intérieur d'un appartement situé rue Parmentier, appartenant à M. Richard Lauch.

Les experts ont arrêté le montant des dégâts à la somme de 10 700 €.

M. Lauch a touché de son propre assureur la somme de 2800 €, et l'assureur de la ville ne souhaitant pas couvrir ce sinistre (après sortie de la salle de M. Lauch), le Conseil municipal a décidé de bien vouloir dédommager M. Lauch de la somme de 7900 €.

Adopté à l'Unanimité

N'a pas participé au Vote : M. Richard LAUCH

Ont refusé de participer au vote : Didier MASSON, Sandra PARISOT BRULEY (par procuration), Denis SCHNEIDER, Jean-Marc TRIACCA, Véronique MADELAINE, Jean-Louis MADELAINE (par procuration)

2020-I-7 Convention entre la Ville de Phalsbourg et la SANEF (annexe n° 3)

Après présentation de M. le Maire;

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec la SANEF relative au rétablissement de voirie communale (Chemin des Dames).

Adopté à la majorité

1 abstention : Didier MASSON

2020- I- 8 Subvention au Sycoparc :

Le Parc naturel régional a mis en place un dispositif mutualisé de Conservation bénéficiant aux musées volontaires regroupés en réseau et répartis sur le territoire. Ces musées, souvent de petite taille, proposent un projet d'exposition itinérante collective qui permet de les faire connaître sur le territoire des Vosges du Nord mais aussi au-delà (Dieuze, Strasbourg, Saint-Dié, Sarreguemines, Erstein, etc...)

L'exposition « D'ici et d'ailleurs » pose la question des mobilités humaines, des innovations techniques et de leurs transmissions, mais aussi de l'imaginaire qui met en œuvre la vision d'un territoire et sa perception de l'ailleurs.

L'exposition permet de présenter des hommes d'ici et d'ailleurs qui ont façonné, à travers les siècles, le territoire des Vosges du Nord.

Elle met l'accent sur les hommes d'ici qui ont fait connaître le territoire ailleurs par leur savoir-faire et leur culture ; elle montre que ceux qui ont enrichi le territoire d'ici sont venus d'ailleurs. L'exposition explore ces interactions représentées par les collections et met en lumière ces particularités qui ne sont pas toujours bien connues des publics, voire des habitants des Vosges du Nord.

Il s'agit d'une exposition destinée au grand public, local (en priorité) et touristique. Grâce à une médiation adaptée, innovante et collaborative ainsi qu'à l'utilisation de média et de techniques numériques interactifs, cette exposition permet de renforcer les liens entre les habitants et leur patrimoine au travers d'une thématique spécifique.

Les 10 à 12 lieux de présentation choisis sont des sites culturels (musées urbains, châteaux, médiathèques, centres culturels, hôtel des départements etc..) possédant les infrastructures nécessaires à la bonne présentation de l'exposition mais également ouverts à tous dans l'espace public.

Itinérant à la fois sur le territoire du Parc naturel et dans les villes alentours, cette exposition servira à créer des lieux entre tissu rural et tissu urbain et de contribuer à l'ouverture du territoire vers le monde.

Son itinérance coordonnée par le SYCOPARC est programmée entre mars 2019 et avril 2021, elle pourrait se poursuivre jusqu'en septembre 2021 en fonction des confirmations de réservation sur cette dernière période. Les musées participent à son animation en proposant, lorsque cela est possible, un atelier. Des visites guidées sont assurées par la Conservation. Des affiches et flyers respectant la ligne graphique de l'exposition sont personnalisés en fonction de la programmation culturelle de chaque lieu d'itinérance au sein de leur structure.

Une somme globale de 55.000 € a été engagée pour la réalisation du projet (conception de l'exposition, réalisation, acquisition du matériel, transport, communication...) Ce dernier est soutenu financièrement par le Conseil Départemental du Bas-Rhin, la DRAC ainsi que par la Région Grand Est. Le SYCOPARC en assure la maîtrise d'ouvrage. Une participation des sites est également attendue pour un montant global de 6.000 € TTC soit une contribution de 600 € / site.

Le Conseil municipal :

- accepte le versement d'une subvention d'un montant de 600 € au SYCOPARC au titre de la participation du Musée de Phalsbourg au projet,
- autorise le Maire à signer l'ensemble des documents et à prendre toutes décisions nécessaires à la mise en œuvre des dispositions de la convention,
- autorise M. le Maire à inscrire une subvention de 600 € au budget.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL

2020-I-9 Création d'un grade de rédacteur

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur, en raison de la réussite d'un concours d'un agent,

Le Maire a proposé à l'assemblée la création d'un emploi de rédacteur à temps complet, soit 35/35h à compter du 1^{er} février 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- adopte la proposition du Maire,
- modifie ainsi la grille des emplois,
- inscrit au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

/